

# Une pièce du mobilier canadien La cave

Robert-Lionel Séguin

Volume 16, Number 1, juin 1962

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/302174ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/302174ar>

[See table of contents](#)

## Publisher(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

## ISSN

0035-2357 (print)

1492-1383 (digital)

[Explore this journal](#)

## Cite this article

Séguin, R.-L. (1962). Une pièce du mobilier canadien : la cave. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 16(1), 102–104. <https://doi.org/10.7202/302174ar>

# UNE PIÈCE DU MOBILIER CANADIEN

## LA CAVE

On dit souvent que rien n'est nouveau sous le soleil. Ceux qui ont vécu aux siècles précédents disposaient déjà de choses dont nous nous croyons les « innovateurs ». Le mobilier canadien nous en fournit des exemples.

De nos jours, d'aucuns ne manquent pas de montrer aux amis le cabinet à boissons fraîchement arrivé du magasin. Certains de ces meubles sont de belles pièces d'ébénisterie. Et chacun de songer aux avantages du modernisme en pensant que les ancêtres n'ont jamais connu pareil « luxe ». Qu'on se détrompe.

En Nouvelle-France, plusieurs maisons ont leur cabinet à liqueurs qu'on appelle *cave*. Selon Furetière, il s'agit d'un coffre séparé en plusieurs petits carrés où on met des bouteilles.<sup>1</sup> Après lui, Trévoux en fait la même description.<sup>2</sup> Enfin, d'après Bescherelle, c'est une caisse à compartiments servant à mettre des boissons ou des eaux de senteur.<sup>3</sup>

Aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, le meuble est d'usage assez courant dans la région montréalaise. Qu'il suffise d'en citer quelques présences. Dès le 18 juin 1663, nous apprenons que la famille Testard de La Forest a « Une Cave avec Cinq flacons de trois choppines »<sup>4</sup> qui vaudraient six livres. Transportons-nous à Champlain, où, en octobre 1678, un arbitre estime à cinq livres « Une Cave Garnie de six flacons Lun desquels na point

---

<sup>1</sup> Antoine Furetière, *Dictionnaire/ Universelle,/ Contenant generalement tous les/ Mots François,/ tant vieux que modernes, et les termes des Sciences et des Arts/*, etc. (4 vol., A la Haye, M. DCC. XXXVII).

<sup>2</sup> *Dictionnaire/ universel/ François et Latin,/ vulgairement appelle/ Dictionnaire de Trévoux/* (8 vol., A Paris, Par la Compagnie des Libraires Associés, M. DCC. LXXI).

<sup>3</sup> M. Bescherelle, *Dictionnaire national ou dictionnaire universel de la langue française* (2 vol., Paris, 1858), I: 560.

<sup>4</sup> Inventaire des biens meubles de defunt Jacques Testard s<sup>r</sup> de la forest. 18 Juin 1663. Greffe de Bénigne Basset, minute no 269. En dépôt aux Archives judiciaires de Montréal.

de bouchon avec sa serrure sans Clef ». <sup>5</sup> Le tout se trouve chez les Dupas. Par ailleurs, le 12 décembre 1684, un estimateur prise, à la somme rondelette de trente-deux livres, « Une Cave a douse flacons de Trois chopines chacun plaine de Rossosel <sup>6</sup> Ensemble avec la Cave ». <sup>7</sup> Le surlendemain 15, le tabellion Basset se rend à la demeure du sieur de Brucy, sise sur la rue Saint-Paul, à Montréal, avec mission d'y inventorier tous les biens qui s'y trouvent. « Une Cave garnyes de douse flacons de Trois chopines chacun et quatre petits » <sup>8</sup> est alors prise à douze livres. Plus tard, en mars 1691, on procède à l'estimé des biens de Jacques Le Moyne, sieur de Sainte-Hélène, « Lieutenant au destachement qui a esté blessé dans le siege que les Anglois avoient forme devant La Ville de Québec ou Il s'est Signallé, et de Laquelle blessure Il Est décédé ». <sup>9</sup> On y trouve « Une grande Cauve, Sans Serrure, ou Il y a Unze flacons de Trois chopines » qui vaudraient dix livres. <sup>10</sup>

Il arrive que le meuble subisse des influences étrangères. En février 1691, le taillandier montréalais Jean-Baptiste Demers possède « Une Grande Cave de hollande Garnie de Treize flacons de Trois pintes chacune, Dix desq<sup>l2</sup> nont point de bouchon . . . ». <sup>11</sup> La même année, il y a au moins deux autres caves à Montréal chez les sieurs Nafrechoux <sup>12</sup> et Jacques Lemoyne. <sup>13</sup> Par ailleurs,

<sup>5</sup> Inventaire des biens de feu Mr Dupas 10 au 15 octobre 1678. Greffe d'Antoine Adhemar, minute no 361, AJM.

<sup>6</sup> Liqueur distillée, composée de roses muscates, de fleurs d'oranger, de cannelle, de clous de girofle et de plusieurs autres substances. Le Rossolis est fort en vogue à Turin (Bescherelle, II: 1224).

<sup>7</sup> Inventaire des biens de Monsieur de BelEstre 12<sup>e</sup> X<sup>bre</sup> 1684. Greffe de Bénigne Basset, minute no 1602, AJM.

<sup>8</sup> Inventaire des Biens de Monsieur de Brucy. 15<sup>e</sup> X<sup>bre</sup> 1684, Greffe de Bénigne Basset, AJM.

<sup>9</sup> Inventaire des biens de la succession de feu Jacques Le Moyne Escuyer Sieur De S<sup>te</sup> helene. Mars: 16<sup>e</sup> 1691. Greffe de Bénigne Basset, minute no 2083, AJM.

<sup>10</sup> *Loc. cit.*

<sup>11</sup> Inventaire des biens de defunt Jean Baptiste Demers — 9 & 10<sup>e</sup> Febvrier 1691. Greffe d'Anthoine Adhemar, minute no 1819. A.J.M.

<sup>12</sup> Compte de Recepte & despence fait par le s<sup>r</sup> Nafrechoux tut' de Lenfant de Chacuniere & Nafrechoux sa Veufve Rendus au s<sup>r</sup> foucault & Nafrechoux — 29 Daoust 1691. Greffe d'Anthoine Adhemar, minute no 1917. A.J.M.

<sup>13</sup> Inventaire des biens de la succession de feu Jacques Le Moyne Escuyer Sieur De S<sup>te</sup> helene — Mars: 16<sup>e</sup> 1691. Greffe de Bénigne Basset, minute no 2083. A.J.M.

en avril 1692, un habitant de Verchères, le sieur Beauregard, a « Une Cave dans laquelle Il y a Six flacons de Trois pintes chacun assez bonne ».<sup>14</sup> Le tout se chiffre à la somme de quinze livres.

Nouvelles présences du même meuble en 1692, 1693, 1695 et 1697. Fort en usage dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, nous en relevons une bonne quinzaine de 1700 à 1712 inclusivement. Même que certaines caves sont verrouillées. Cette précaution devait sûrement déplaire aux buveurs trop assoiffés. En septembre 1704, le sieur Juchereau possède « une Cave sa serrure & Clef Garnye de Neuf flacons de Chacun trois Choppines Estimée a quinze Livres ».<sup>15</sup> Quelques années plus tard, en juillet 1710, le sieur René Boucher dispose à son tour d'« une Cave de bois fermant a Clef Garnie de six flacons de verre foible denviron pot Chacun Estime a huit livres ».<sup>16</sup> S'étant déjà rendu chez Jean-Baptiste Lussier, de l'île Longue (près Montréal), au début de la même année, un estimateur avait déjà trouvé « une vielle garatine sans ferrure ny serrure & sans flacons... ».<sup>17</sup>

Généralement, la cave renferme quatre, six, huit, dix, douze, quatorze et même seize flacons. Contentons-nous d'une dernière mention. Le 27 août 1760, quelques jours seulement avant la chute de Montréal, un officier de justice procède à l'inventaire des biens de Luc Dufresne. Parmi les meubles, il y a « une petite Cave a ligueur serrure et ferrure sans flacon »<sup>18</sup> qu'il prise à six livres.

#### ROBERT-LIONEL SÉGUIN

<sup>14</sup> Inventaire des biens meubles & Immeubles de Deffunt le s<sup>r</sup> Beauregard, par Sa V<sup>e</sup> Marguerite Antiaume, Du 12<sup>e</sup>. Avril 1692. Greffe de Bénigne Basset, minute no 2146. A.J.M.

<sup>15</sup> Inventaire des biens de la succession de feu M<sup>r</sup> de Juchereau — 2 septembre 1704. Greffe d'Anthoine Adhemar, minute no 6880. A.J.M.

<sup>16</sup> Inventaire de M<sup>r</sup> Boucher de la perriere — 24 Juillet 1710. Greffe d'Anthoine Adhemar, minute no 8559. A.J.M.

<sup>17</sup> Inventaire des biens de deffunt Jean baptiste lhussier & foisy sa veuve — 22 Janvier 1710. Greffe d'Anthoine Adhemar, minute no 8385. A.J.M.

<sup>18</sup> Minute de L'Inventaire et partage des biens Meubles Et Succession de defunt Luc Dufresne. Du 27 aoust 1760. Greffe d'Henri Bouron. A.J.M.